

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24224**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Urbanisme et aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM)	Le Président de l'Université Paris Est Créteil, Le Président de l'Université Paris Est Marne la Vallée

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 311n Etudes et projets d'organisation de transit de biens ou de personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le master forme aux métiers de la maîtrise d'ouvrage urbaine, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage urbaine et du pilotage de projets territoriaux et urbains au sein des collectivités et de leurs partenaires publics et privés. La formation vise quatre grandes familles de débouchés : les métiers des études urbaines, les métiers de la planification urbaine, les métiers de la conception urbaine, les métiers de la gestion urbaine.

Le titulaire de ce master peut exercer les activités suivantes :

- Production d'analyses et des diagnostics territoriaux en vue de la définition d'orientations de planification territoriale et/ou de la réalisation de projets urbains : productions de données qualitatives ou quantitatives; analyse, problématisation et mise en perspective ; restitution et mis en partage auprès des acteurs du projet.
- Production de documents de planification territoriale ou sectorielle et de réglementation de l'aménagement urbain tels que Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, Schéma de Cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunale, Programme local de l'habitat intercommunal, Plan de déplacement urbain, Schéma régional climat, air, énergie, schéma régional de cohérence écologique : animation de groupes de travail, expression des enjeux, traduction des enjeux en axes stratégiques, en programmes d'action et déclinaison en projets...
- Conception de projets urbains : programmation urbaine, ingénierie financière, production de cahiers des charges, coordination d'études techniques, organisation de la participation des habitants
- Mise en œuvre et animations de politiques, de projets et de programmes d'intervention sur l'espace urbain : coordination des services et des réseaux, organisation de concertation publique, évaluation des interventions, animation du dialogue entre les services

En fonction du parcours suivi en deuxième année, le titulaire de ce master peut exercer ces activités sur des projets, des thématiques et des contextes variables : développement local et territorial, habitat et logement, urbanisme opérationnel, opération foncière, transport, espaces publics, environnement, renouvellement urbain, quartiers de la politique de la ville, villes en développement, coopération transfrontalière, projets européens, etc.

Cinq principales compétences ont été identifiées et spécifiées selon des critères de qualité de mise en oeuvre. Les étudiants ou les stagiaires de la formation continue doivent les maîtriser à l'issue de la formation

Problématiser une situation territoriale

En adoptant une approche contextualisée, hiérarchisée, critique, multidimensionnelle, et multi scalaire

Dans la perspective d'agir sur l'espace

Dans la perspective de créer de la valeur collective (d'usage, sociale, économique, environnementale)

Dans une situation de production d'un diagnostic territorial ou de réflexion stratégique sur un territoire, le professionnel doit être en capacité d'adopter une attitude réflexive, à se positionner par rapport à la demande ou à la commande, à mobiliser ses connaissances en matière de politiques publiques territoriales ou d'enjeux territoriaux.

Produire des connaissances sur les territoires

En procédant avec rigueur scientifique (sur le plan des notions, des sources, des méthodes, ...)

En adaptant leur forme et contenu aux différents interlocuteurs afin de les rendre appropriables

Pour contribuer à la compréhension collective des territoires et de leurs évolutions, à la décision et à l'évaluation des actions menées

Cette compétence est en particulier mobilisée dans le cadre des métiers relevant des études urbaines lesquelles participent pleinement au champ de l'urbanisme et de l'aménagement. De manière plus générale, il est attendu d'un professionnel de l'urbanisme puisse être en capacité de transmettre son expérience à d'autres professionnels pour une amélioration collective des pratiques. Cette compétence est enfin particulièrement prégnante pour les étudiants désirant s'orienter par la suite dans la recherche.

Coopérer dans des systèmes d'acteurs complexes

En considérant les logiques d'action de chaque partie prenante

En participant d'une action collective et/ou en stimulant une action collective

A toutes les étapes, l'action en matière d'urbanisme et d'aménagement se caractérise par la multiplicité des intervenants, la présence d'acteurs politiques, l'intervention de professionnels exerçant des métiers complémentaires (ex techniciens de la voirie, paysagistes, ...), la formation vise à acquérir des capacités d'animation, de communication, d'argumentation, de prise en compte des points de vues divers, de compréhension des domaines connexes.

Concevoir des propositions pour un espace

En considérant le territoire et en projetant un futur collectivement souhaitable

En tenant compte/en construisant leur faisabilité économique, juridique, socio politique, socio technique, environnementale

En tenant compte d'un contexte d'incertitude et/ou en mutation

Il s'agit d'anticiper et d'être conscient des mutations sociétales, économiques et environnementales à venir, être en capacité de s'adapter à l'évolution des cadres juridiques et institutionnels de l'ensemble des parties prenantes d'un projet. Une bonne connaissance des outils juridiques, opérationnels et financiers est de plus indispensable.

Développer une activité professionnelle responsable et pérenne

En adoptant une démarche réflexive et critique

En étant attentif à l'évolution du contexte d'exercice du métier d'urbaniste et en mobilisant les ressources pour s'y adapter (journée professionnelle, presse, réseau formation, ..)

En assumant les responsabilités sociétales de l'urbaniste sur le plan légal éthique et moral

Cette compétence relève d'une attitude professionnelle fondamentale dans une profession marquée par d'importants enjeux collectifs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Collectivités territoriales : services techniques des régions, départements, intercommunalités et communes dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat, de l'environnement, du transport, du développement social urbain ; services de la stratégie et de la prospective ; mission Europe ; service de démocratie locale

- Bureaux études et de conseil dans les domaines suivants : urbanisme, transport, environnement, concertation, prospective territoriale, architecture

- Agences d'urbanisme

- Organismes d'habitat social (publics ou privés)

- Sociétés d'économie mixte

- Organisme de l'Etat chargés de missions relatives à l'aménagement et aux territoires : DATAR, ADEME, Agence Nationale de

l'amélioration de l'habitat, Etablissements publics d'aménagement (EPA)

- Agences de développement local

- Opérateurs privés de programmes immobiliers

- Opérateurs de services urbains en particulier transport et environnement

- Secteur associatif au service de la concertation habitante, de l'insertion sociale

- ONG internationales

- Universités, centres de recherche

- Chargé(e) d'étude en urbanisme, transport, environnement ; Chargé d'observatoires urbains

- Chargé(e) de projet urbain, chef(fe) de projet urbain

- Chargé(e) de mission habitat, politique de la ville, transport, environnement

- Chargé(e) de programmation urbaine

- Gestionnaire de services urbains

- Chargé(e) de développement local

- Chargé(e) d'opération immobilière ; Chargé(e) de valorisation immobilière

- Conseiller(ère) en mobilité

- Chargé(e) de recherche et d'enseignement

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

C1503 : Management de projet immobilier

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La première année (M1) vise à l'acquisition d'un socle commun de savoirs et de savoir-faire propres au champ de l'urbanisme et de l'aménagement à destination d'étudiants d'origines disciplinaires et géographiques variées ;

Pour la seconde année (M2), l'étudiant doit choisir un parcours d'approfondissement parmi les neuf proposés.

Il est possible d'intégrer la formation en M2 en ayant suivi un M1 dans un autre domaine (sociologie, géographie, économie, droit...).

Les composantes du M1 sont les suivantes (détail voir lien « autres sources d'information »)

Bloc « Savoirs disciplinaires de l'urbain » (4UE à choisir sur 5) : Histoire et théories de la ville ; sociologie et anthropologie urbaines ; Géographie urbaine et régionale ; Economie territoriale ; Approches sociotechniques de la ville

Bloc « Agir sur l'urbain » (4UE obligatoires) : Approches juridiques et opérationnelles de l'urbanisme ; action publique, institutions et systèmes d'acteurs ; Formes urbaines et projet urbain ; Les ressources de l'aménagement.

Bloc « Les enjeux de l'action urbaine » (4UE obligatoires) : Les enjeux environnementaux et de mobilité ; Les enjeux sociodémographiques ; Les enjeux patrimoniaux et culturels ; Les enjeux émergents.

Bloc « Méthodologie et production des savoirs » (2 UE obligatoires) : Méthodologie et production des savoirs.

Les composantes du M2 :

Elles sont différenciées selon les parcours. Cependant la production d'un mémoire est demandée dans tous les parcours ainsi que le suivi d'un atelier. Exceptés pour les parcours en alternance et le parcours dédié à la formation continue, le cursus comprend également un stage en entreprise d'une durée minimum de 3 mois.

Les composantes de chaque parcours sont résumées ci-dessous, **pour plus de détails se reporter au lien indiqué dans la rubrique « autres sources d'information » de cette fiche.**

Parcours-type : développement et territoires : ressources, politiques et stratégies:

Partant de la compréhension et de l'analyse des dynamiques sociales, économiques et environnementales, le parcours apporte et structure les savoirs et les savoir-faire permettant d'élaborer des réponses territorialisées à ces enjeux en les déclinant dans différentes dimensions (économique, sociale, culturelle, touristique, etc.) et ce en mobilisant les ressources qui sont organisées par les acteurs : la ressource foncière, les infrastructures et les services, les fonctions économiques, l'innovation et les nouvelles formes de création de valeur territoriale.

Le cursus est organisé autour de neuf UE : Semestre 1 : 5 UE déclinant les questions du développement territoriale, ses ressources, les démarches et outils associés, un atelier et des enseignements associés (cartographie numérique, analyse de données, animation de groupes) ; Semestre 2 : 4UE Grandes controverses, finalisation atelier, voyage d'étude, mémoire et stage.

Parcours-type : programmation, projet et management urbain:

Ce parcours forme aux activités de production de la ville sur des postes de définition et de conduite de projets urbains. Il s'appuie sur un lien fort avec les acteurs et les professionnels de l'aménagement.

Les 8UE propres au parcours sont structurés dans les blocs suivants :

1/ les savoirs sur les mutations des espaces de l'urbanisme ; 2/ les savoirs et savoir-faire permettant d'explorer, de projeter et élaborer en urbanisme ; 3/les savoirs et savoir-faire consolidant les compétences organisationnelles et managériales appliquées au champ urbain ; Ateliers + mémoire+ stage

Parcours-type : alternatives urbaines et démarches expérimentales- espaces publics:

Le parcours met l'accent sur les alternatives et les expérimentations, à la fois par les thématiques de ses enseignements (analyse de processus d'expérimentation et de cas expérimentaux) et par sa pédagogie, fondé sur le travail collaboratif et les expérimentations en petits groupes d'étudiant-e-s.

Le cursus est construit autour de 10 UE déclinant les pratiques d'aménagement des espaces publics, la conduite des projets d'aménagement et les métiers associés, les outils méthodologiques d'accompagnement et un travail collectif sous forme d'atelier.

Parcours-type : développement urbain intégré - stratégies et projets (parcours en alternance):

L'objectif de ce parcours est de former des professionnels au décloisonnement des secteurs d'action publique, à la construction des coopérations inédites et à raisonner sur des problèmes et des solutions à l'intersection de plusieurs domaines, afin de conduire des interventions intégrées tant en matière de politiques publiques que dans les projets urbains.

Les UE du parcours sont : 1/ contextualiser et problématiser l'action urbaine territorialisée ; 2/ manager et agir dans des systèmes d'acteurs intersectoriels et interinstitutionnels ; 3/ élaborer des actions urbaines intégrées ; 4/ workshop et atelier d'analyse des pratiques ; 5/approfondissement thématique ; 6/ élaborer des politiques urbaines intégrées ; 7/ séminaires de langue et mémoire.

Parcours-type : habitat et renouvellement urbain (parcours en apprentissage):

Ce parcours a pour objectif de former des professionnels de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques de l'habitat et du renouvellement urbain.

Le cursus comprend les UE suivantes : renouvellement urbain et politique de la ville ; le logement social ; sociologie de l'habitat et des pratiques professionnelles ; marchés du logement et acteurs privés ; architecture et maîtrise d'ouvrage du logement ; socio-démographie, mobilités et usages ; Etude et ingénierie professionnelle ; mémoire.

Parcours-type : environnements urbains - stratégies, projets, services:

Ce parcours propose une formation complète aux métiers de l'urbanisme en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux de l'intervention sur l'urbain et les territoires urbanisés.

La formation comprend 11 UE qui se déclinent autour de la construction d'une expertise critique sur les problématiques d'aménagement environnemental, sur la saisie des problématiques environnementales liées au fonctionnement des territoires, sur leurs traductions législatives, réglementaires et opérationnelles. Les étudiants réalisent un stage et un mémoire, et participent à un atelier qui se déroule sur les deux semestres.

Parcours-type : transport et mobilité:

Ce parcours a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances pluridisciplinaires indispensables dans le domaine du transport, de l'aménagement et de la mobilité des personnes et des marchandises à différentes échelles territoriales et dans les contextes français, européen et international.

Le cursus est construit autour de 10 UE déclinant une connaissance du secteur des transports dans ses dimensions socio-économiques et techniques (secteur du transport et ses enjeux, outils et méthodes, politique et économie des transports). Il comporte un stage, un atelier et un mémoire de recherche.

Parcours-type : urbanisme et expertise à l'international:

Ce parcours vise à former les personnes se destinant à travailler à l'étranger et dans des institutions et structures internationales. Il propose d'acquérir une expertise sur les questions urbaines en Europe ou dans les pays du Sud/pays émergents. Ce parcours comprend une part importante de cours en anglais. La mobilité est valorisée via un stage au semestre 2 à l'étranger.

Le cursus comprend un tronc commun (2UE) et deux options (4 UE par option dont 1 atelier) correspondant à deux types d'espaces internationaux : l'Europe et les villes des Suds/pays émergents.

Parcours-type : maîtrise d'ouvrage des projets urbains (parcours dédié à la formation continue) :

Ce parcours vise à former des professionnels au montage, en partenariat des projets urbains. Il en aborde la phase de conception (stratégie, projet, programmation), l'ingénierie et le financement.

Le cursus comprend 9 modules tous obligatoires + 1 atelier (12 ECTS) + 1 mémoire (15 ECTS), l'ensemble est organisé selon trois blocs de compétences.

Les modules sont les suivants : 1/Analyse et stratégies territoriales ; 2/Observation des marchés fonciers et immobiliers ; 3/Stratégie urbaine et gestion de la mobilité ; 4/Projets urbains et planification des territoires ; 5/ Organisation d'une consultation urbaine ; 6/Démarche programmatique ; 7/Ingénierie financière du projet ; 8/Planification opérationnelle et phasage du projet ; 9/ Contrôle de gestion des opérations et des opérateurs ; Mémoire et Atelier

1er bloc de compétences : Problématiser une situation territoriale (voir supra)

Il comprend trois enseignements (108h) et donne lieu à la production d'une analyse stratégique

1/Analyse et stratégies territoriales ; 2/Observation des marchés fonciers et immobiliers; 3/Stratégie urbaine et gestion de la mobilité

2ème bloc de compétences : Concevoir des propositions pour un espace (voir supra)

Coopérer dans des systèmes d'acteurs complexes (voir supra)

Ce bloc (292h) comprend 7 enseignements et un atelier de mise en situation de réponse à une commande auquel est adossé un enseignement portant sur les outils graphiques et cartographique

1/Projets urbains et planification des territoires ; 2/ Organisation d'une consultation urbaine ; 3/Démarche programmatique ; 4/Ingénierie financière du projet ; 5/Planification opérationnelle et phasage du projet ; 6/ Contrôle de gestion des opérations et des opérateurs; 7/ Ingénierie de projet : simulation pratique (exercice appliqué transversal aux enseignements)

Atelier + module Outils graphiques et cartographiques appliqués.

3ème bloc de compétences : Produire des connaissances sur les territoires

Ce bloc comprend la production d'un mémoire et un voyage d'études auquel est associé la production d'une note et la production d'une conférence. (100h)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Uniquement pour les parcours-types: - Développement urbain intégré : stratégies et projets - Habitat et renouvellement urbain Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	<p>La Validation des Acquis Professionnels (VAP) permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) : examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique</p> <p>La validation des Acquis d'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (décret n°2002-590 du 24 avril 2002) : examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.</p>
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Le Master dans son ensemble est co-accrédité par l'Université de Paris-XII (Paris Est Créteil) et par l'Université de Marne-la-Vallée.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'université Paris XII en vue de la délivrance de diplômes nationaux.
 Arrêté du 15 juin 2015 accréditant l'université de Marne-la-Vallée en vue de la délivrance de diplômes nationaux.
 Période d'accréditation: 2015-2019

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arreté du 16 juillet 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

UPEC: <http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp>
 UPEM: <http://www.u-pem.fr/ofipe>

Autres sources d'information :

www.eup.fr

[UPEC](#)

[UPEM](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM) : Île-de-France - Seine-et-Marne (77) [Champs sur Marne]

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [Créteil]

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Université Paris-Est MArne-la-Vallée

5 boulevard Descartes

77420 Champs-sur-Marne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole d'Urbanisme de Paris

Cité Descartes, bâtiment Bienvenue-plot A

14-20 Boulevard Newton

77420 Champs -sur-Marne

Historique de la certification :

Certification précédente : Master à finalité Professionnelle et Recherche Domaine : Sciences humaines et sociales Mention : Urbanisme et aménagement Spécialité : Espaces urbains et démarches de projet